



OFFICE DES PRODUCTEURS DE BOIS DE LA GATINEAU

276, rue Principale Sud
Maniwaki (Québec) J9E 2A6
Tél.: (819) 449-6649 • Fax: (819) 449-7082
Courriel: opb.gat@bellnet.ca

Volume 22 Numéro 2 *SEPTEMBRE 2015*

À L'INTÉRIEUR :

DEMANDE DE CONTINGENT POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2016

MOT DU PRÉSIDENT

Bonjour à tous! Je profite de cette tribune pour vous transmettre quelques observations :

LA MISE EN MARCHÉ DES BOIS

Depuis le début de l'été, on constate des livraisons de bois en dents de scie, c'est-à-dire que l'intensité de celles-ci est très variable. Est-ce le contexte de la demande des industriels, la température, les nombreuses précipitations ou un peu de tout ? Faisons un bref survol de nos principaux acheteurs.

Chez *Louisiana-Pacifique de Bois-Franc*, aucune livraison de la forêt privée n'a été acceptée en mai et juin, alors que la situation s'est corrigée depuis le début de juillet. Les livraisons demeurent au ralenti mais sont en progression. Chez *Fortress de Thurso*, la demande a été excellente depuis le début de l'été et des incitatifs financiers furent offerts aux producteurs pour rencontrer des objectifs de livraisons. Un marché ponctuel a même été mis en place pour acheminer des livraisons dans une cour à Mont-Laurier. Chez *Forex de Ferme-Neuve*, la demande est toujours excellente. Chez *P.F. Résolu de Maniwaki*, aucune livraison depuis le 1^{er} avril 2014. L'Office a déposé une offre à PFR pour une période de 3 ans le 1^{er} mai dernier mais n'a reçu aucune proposition à ce jour. Pour ce qui est du *sciage de feuillus, de pins et de cèdre*, les livraisons estivales sont au ralenti puisque plusieurs usines ne reprendront du bois qu'à l'automne. En conclusion, selon les informations détenues, la tendance pour la demande en bois de la forêt privée devrait se poursuivre dans les prochains mois.

LA MISE EN VALEUR DE NOS FORÊTS PRIVÉES

Le budget du programme régulier de mise en valeur des forêts privées (PRMVFP) du gouvernement provincial est de 1 121 000\$ en Outaouais pour l'année 2015-2016. C'est 3,9 % du budget du PRMVFP qui totalise 28,5 Millions de \$ au Québec. Malgré les représentations, le ministre Laurent Lessard a indiqué qu'il n'avait pas l'intention de modifier la répartition budgétaire provinciale pour que l'Outaouais bénéficie d'une part plus équitable des investissements publics. En effet, l'Outaouais compte 8,3 % des superficies forestières productives, 8,4 % du nombre de propriétaires de boisés, 10 % du prélèvement admissible, 10 % des taxes foncières des boisés et 10 % du volume récolté en forêt privée au Québec. Il est certain que ça prend une bonne dose de courage politique pour rétablir cette situation. Ça prendrait aussi une enveloppe budgétaire additionnelle pour régler cette iniquité qui se perpétue de décennie en décennie au fil des partis politiques qui prennent tour à tour la décision que les producteurs de l'Outaouais méritent moins que les autres régions, sur la base de tous critères confondus. Peut-être un jour...!!! Pour leur part, les contributions industrielles allouées à la mise en valeur des forêts privées de l'Outaouais sont à leur plus bas niveau historique avec 212 285\$ pour la période 2014-2015.

Conséquemment, les revenus de l'Agence des forêts privées de l'Outaouais sont en chute libre et les investissements en travaux sylvicoles sont les plus bas depuis sa création, soit depuis 20 ans. Dans un tel contexte, les producteurs devront inévitablement se tourner vers le programme de remboursement de taxes foncières s'ils veulent assurer une mise en valeur de leurs boisés avec un encadrement professionnel et technique d'un conseiller forestier et ce, même s'ils sont limités à une réclamation annuelle de 85 % de leurs taxes foncières.

En terminant, permettez-moi de vous transmettre mes vœux d'espoir afin que notre contexte d'affaires s'améliore dans les prochains mois.

Yvon Parker, président

Regard sur le boisé



L'amélioration du climat d'affaires des producteurs forestiers québécois stabilisera les approvisionnements des usines de produits forestiers et des communautés

Accroître la récolte de bois pour répondre aux besoins des usines et des communautés misant sur le secteur forestier est possible pourvu que le gouvernement améliore rapidement le climat d'affaires des 35 000 producteurs forestiers québécois qui ne cesse de se détériorer. Voilà le message lancé par la Fédération des producteurs forestiers du Québec (FPFQ) à la clôture de son congrès annuel, tenu à Saint-Georges en Beauce.

Selon M. Pierre-Maurice Gagnon, réélu à la présidence de la FPFQ, les boisés privés sont de plus en plus taxés par les municipalités, les réglementations vont au-delà du contrôle des mauvaises pratiques, les budgets des programmes soutenant l'aménagement forestier sont en forte réduction depuis six ans, le traitement fiscal du revenu forestier est inadéquat, le nombre d'usines pouvant acheter le bois des forêts privées est en constante régression et la concurrence exercée par le bois de la forêt publique est en croissance.

Les représentants des 130 000 propriétaires forestiers, réunis en assemblée générale, ont notamment exprimé au ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs, M. Laurent Lessard, leur vive inquiétude quant au désintérêt de l'État pour soutenir leurs activités, malgré l'engagement électoral du Parti libéral du Québec.

À l'inverse, l'amélioration de ce climat d'affaires permettrait, selon une récente étude de la FPFQ, de doubler le nombre d'heures travaillées et en conséquence d'accroître le nombre d'emplois directs liés tant aux activités sylvicoles en forêt privée qu'à la transformation des bois en usine. Ces emplois, évalués actuellement au nombre de 24 860, correspondent à un équivalent de 9 399 emplois à temps complet en raison du caractère saisonnier du travail en forêt. Ces chiffres n'incluent pas les emplois indirects.

Plus de 130 000 individus, familles, petites et grandes entreprises détiennent 6,5 millions d'hectares de forêts dans toutes les régions du Québec et disposent d'un potentiel de récolte annuelle de 16M m³ de bois, dont 9M m³ demeurent inutilisés. Ce volume peut alimenter plusieurs usines, dont celles réclamant des approvisionnements supplémentaires pour maintenir leurs activités. Actuellement, la récolte de bois en forêt privée correspond à 15 % de l'approvisionnement des usines de transformation. Ce pourcentage a déjà atteint 20 %.

Lors de leurs délibérations, les propriétaires et producteurs ont débattu des mesures pouvant permettre de mobiliser plus de bois à proximité des usines : un meilleur accès aux usines et un prix reflétant le coût de production, une plus grande coordination entre la récolte sur les terres privées et publiques, une répartition du risque financier de la sylviculture par le maintien des programmes gouvernementaux d'aménagement forestier, une fiscalité et des réglementations municipales mieux adaptées à la production forestière, une stratégie provinciale pour intervenir lorsque les catastrophes naturelles frappent les propriétaires forestiers. Plusieurs de ces mesures n'entraînent pas de frais supplémentaires pour l'État.

DEMANDE DE CONTINGENT**OFFICE DES PRODUCTEURS DE BOIS DE LA GATINEAU**
PÉRIODE DU 1^{er} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2016**IDENTIFICATION DU PRODUCTEUR**

Nom : _____

Adresse : _____

_____ Code postal : _____

Téléphone : (_____) _____ # T.P.S.* — # T.V.Q.*

LISTE DE TOUS VOS LOTS BOISÉS PRODUCTIFS**N.B. : 1 hectare = 2,5 acres**

LOT(S)	RANG(S)	CANTON(S)	MUNICIPALITÉ(S)	NOMBRE D'HECTARES BOISÉS
_____	_____	_____	_____	_____
_____	_____	_____	_____	_____
_____	_____	_____	_____	_____
_____	_____	_____	_____	_____
_____	_____	_____	_____	_____
_____	_____	_____	_____	_____
_____	_____	_____	_____	_____
_____	_____	_____	_____	_____
_____	_____	_____	_____	_____
_____	_____	_____	_____	_____

NOTES IMPORTANTES

- * Une preuve d'inscription (lettre du ministère ou rapport de taxes) doit être fournie lors d'une première demande.
- **PROPRIÉTÉ**
Inscrivez tous vos **lots** boisés productifs; ces lots ne comprennent pas les superficies suivantes :
 - Terres agricoles
 - Friches (terres agricoles abandonnées)
 - Terrains non régénérés (coupe à blanc récente)
 - Terrains dont la régénération est âgée de moins de 15 ans.
- Joindre une copie de l'**avis d'évaluation municipale (compte de taxes) 2015** ou du **contrat de propriété** et s'il y a lieu, du **contrat d'achat de coupe de bois**.
- Seulement les producteurs qui veulent produire du bois en 2016 doivent faire parvenir leur demande à l'Office **AU PLUS TARD LE 15 OCTOBRE 2015**. Après cette date, les volumes de bois seront distribués entre les propriétaires inscrits. Les producteurs qui s'inscriront en retard recevront un contingent si les volumes disponibles le permettent.
- Pour annuler ou modifier votre contingent vous devez aviser l'Office **AVANT LE 1^{er} JUILLET 2016** en complétant la formule appropriée.
- Une fausse déclaration peut entraîner l'annulation du contingent.

Signature(s) du (des) producteur(s) : _____ Date : _____

VOLUME DE BOIS QUE VOUS DÉSIREZ METTRE EN MARCHÉ EN 2016

ESSENCES	DESTINATION	LONGUEUR	NBRE DE VOYAGES DEMANDÉS	RÉSERVÉ À L'OFFICE
Sapin-Épinette-Pin gris	Sciage	Billots ou tiges	_____	X 37 T.M. = _____ T.M.
Mélèze	Panneaux	10' 6" ou tiges	_____	X 37 T.M. = _____ T.M.
Pins	Panneaux	10' 6" ou tiges	_____	X 37 T.M. = _____ T.M.
Pin blanc	Sciage	Billots	_____	X 7 M.P.M.P. = _____ M.P.M.P.
Pin rouge	Sciage	Billots	_____	X 7 M.P.M.P. = _____ M.P.M.P.
Cèdre	Sciage	Billots	_____	X 7 M.P.M.P. = _____ M.P.M.P.
	Sciage	Tiges	_____	X 30 T.M. = _____ T.M.
Peuplier (tremble)	Panneaux	10' 6" ou tiges	_____	X 37 T.M. = _____ T.M.
	Sciage	Billots	_____	X 7 M.P.M.P. = _____ M.P.M.P.
Tilleul	Panneaux	10' 6" ou tiges	_____	X 37 T.M. = _____ T.M.
	Sciage	Billots	_____	X 7 M.P.M.P. = _____ M.P.M.P.
Bouleau blanc	Panneaux	10' 6" ou tiges	_____	X 37 T.M. = _____ T.M.
Autres feuillus durs (frêne, orme, ostryer)	Pâte	Tronçons	_____	X 37 T.M. = _____ T.M.
Autres feuillus mous (peupliers, tilleul, noyer)	Pâte	Tronçons	_____	X 37 T.M. = _____ T.M.
Chêne	Pâte	Tronçons	_____	X 37 T.M. = _____ T.M.
Érables et hêtre	Pâte	Tronçons	_____	X 37 T.M. = _____ T.M.
Feuillus durs	Sciage	Billots	_____	X 7 M.P.M.P. = _____ M.P.M.P.

N.B. Le sciage de feuillus inclut le déroulage.



ACTIVITÉS DE FORMATION

Trois activités de formation sont destinées aux producteurs forestiers de l'Office. Nous vous demandons de manifester votre intérêt avant la date limite d'inscription afin de nous permettre de finaliser la tenue de ces activités. S.V.P. communiquez votre nom, adresse et numéro de téléphone au responsable de la formation en composant le (819) 449-6649 ou en complétant le coupon-réponse ci-dessous.

COCHEZ
✓

ACTIVITÉ

VISITE DE TRAVAUX SYLVICOLES

Contenu :

- Plantations de peupliers hybrides de différents âges et une plantation mixée avec du chêne rouge.
- Éclaircie précommerciale de feuillus tolérants (bois francs) selon la méthode des puits de lumière.
- Travaux de coupe sélective dans un peuplement de feuillus tolérants (bois francs).
- Travaux de coupe sélective dans des peuplements résineux naturels affectés par la tempête de décembre 2012.

Date et heure : 21 octobre de 9 h à 16 h
Lieu : Bois-Franc, Montcerf-Lytton, Aumond

Date limite d'inscription : 16 octobre
Formateur : Éric Dubé, ingénieur forestier

ABATTAGE MANUEL ET SÉCURITAIRE

Contenu : Les équipements de protection individuelle, localisation des dispositifs de sécurité, vérification de la scie à chaîne et ses accessoires, techniques de limage et d'affûtage de la chaîne, méthodes de démarrage et de transport de la scie, forces réactives de la chaînes, préparatifs de l'abattage, technique d'abattage de base et avec arbres à problèmes, techniques d'ébranchage et de tronçonnage.

Date et heure : 24 et 25 octobre de 8 h à 17 h
Formateurs : Formateur accrédité CSST

Date limite d'inscription : 16 octobre
Responsable : Claude Riel

AMÉNAGEMENT ET EXPLOITATION D'UNE ÉRABLIÈRE À DES FINS ACÉRICOLES

Contenu : Aménagement de l'érablière à des fins acéricoles, éradication du sapin et du hêtre sous-couvert, coupe d'amélioration de l'érablière en vue de la production de sirop, planification des chemins d'accès, entaillage, tubulure, différents systèmes de production de sirop d'érable.

Date et heure : 29 octobre de 9 h à 16 h

Date limite d'inscription : 23 octobre

Lieu : L'avant-midi aux bureaux de l'OPBG et l'après-midi sur le terrain d'un producteur

Formateurs : Éric Dubé, ingénieur forestier, et Raymond Bernier, spécialiste de l'acériculture au M.A.P.A.Q.

Nom : _____

Adresse : _____

Téléphone : () _____

S.V.P. retournez à
l'OPB GATINEAU
276, rue Principale Sud
Maniwaki (Québec)
J9E 2A6
Fax (819) 449-7082 ou
opbgamen@bellnet.ca

ÉLECTION FÉDÉRALE : 450 000 PROPRIÉTAIRES DE BOISÉS CANADIENS À LA RECHERCHE D'UNE FORMATION POLITIQUE

Lettre du 3 août 2015 adressée au chef des partis politiques au fédéral :

Mme Elizabeth May Parti vert du Canada	M. Thomas Mulcair Nouveau parti démocratique du Canada	M. Stephen Harper Parti conservateur du Canada	M. Justin Trudeau Parti libéral du Canada	M. Gilles Duceppe Bloc québécois
--	--	--	---	-------------------------------------

Madame, Monsieur,

Plus de 450 000 individus, familles et petites entreprises détiennent des lots boisés à la grandeur du pays. Ces propriétaires sont à la base d'une économie forestière en fournissant 15 % de l'approvisionnement en bois des scieries et papetières canadiennes. La gestion de ces forêts contribue également au bien-être de la société en préservant les bassins versants de nos cours d'eau, la biodiversité et les paysages ruraux. Nombre de ces boisés sont transmis de génération en génération favorisant la poursuite d'investissements sylvicoles qui s'étendent sur des décennies.

Les propriétaires de boisés canadiens sont de grands oubliés du gouvernement fédéral, malgré un énorme potentiel pour créer de nouveaux emplois associés à une intensification des travaux d'aménagement forestier et à une augmentation de la récolte de bois destinés à la transformation industrielle, dans les régions rurales du Canada. Nous demandons au gouvernement fédéral de travailler avec la Fédération canadienne des propriétaires de boisés pour améliorer les politiques et programmes qui aideront à réaliser ce potentiel.

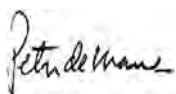
À cet égard, nous avons établi deux enjeux prioritaires pour lesquels nous souhaitons travailler avec le gouvernement qui sera prochainement élu.

Créer un environnement fiscal favorisant les investissements sylvicoles – Les propriétaires forestiers sont peu enclins à financer seuls des investissements sylvicoles dans leurs boisés pour des raisons largement documentées, dont un faible retour sur l'investissement et la possibilité d'obtenir de meilleurs rendements avec des placements moins risqués. Les gouvernements des pays industrialisés sont donc appelés à soutenir l'investissement dans la mise en valeur des forêts privées sur leur territoire, et la fiscalité est régulièrement utilisée dans les diverses juridictions sondées. Une intervention gouvernementale est donc nécessaire pour offrir des mesures fiscales encourageant la gestion durable des boisés. À cet égard nous avons proposé, au cours des dernières années, l'établissement d'un régime d'épargne et d'investissements sylvicoles qui permettrait aux propriétaires forestiers de mettre à l'abri de l'impôt une partie du revenu tiré de la vente de bois en vue de le réinvestir dans des travaux d'aménagement forestier. Nous souhaitons que le futur gouvernement mise sur cette proposition.

Investir dans des plantations forestières – Un programme de plantation d'arbres sur les terres privées à l'échelle du pays permettrait d'augmenter l'approvisionnement en bois aux usines, d'atténuer l'impact du réchauffement climatique, de protéger la biodiversité et de maintenir la qualité de nos cours d'eau.

Aujourd'hui, 450 000 propriétaires forestiers souhaitent connaître les engagements que votre formation politique entend prendre à ces propos.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes respectueuses salutations.



Peter deMarsh, président

Fédération canadienne des propriétaires de boisés

MAINTIEN DE LA CADENCE DES MISES EN CHANTIERS

Par Vincent Miville, économiste et ing.f., FPFQ, 18 août 2015

Lorsque nous comparons la moyenne du premier semestre de 2015 à celle du premier semestre de 2014, nous constatons que tous les indicateurs de mises en chantiers aux États-Unis ont progressé de plus de 10 % en l'espace de douze mois.

Les mises en chantiers du secteur résidentiel aux États-Unis maintiennent leur cadence et fracassent la barrière de 1,2 M d'unités construites sur une base annualisée. En effet, les statistiques révisées du mois de juin (1,204 M d'unités) et celles de juillet (1,206 M d'unités) confirment la robustesse estivale de ce marché. Sur une base annuelle, les mises en chantiers totales ont progressé de 9,8 % par rapport au mois de juillet 2014. Encore mieux, les mises en chantiers des résidences unifamiliales ont rapidement progressé sur une base mensuelle effaçant du coup la diminution des mises en chantiers de logements multiples qui s'avèrent très volatiles.

La diminution des demandes de permis ne devrait pas s'avérer trop problématique puisqu'un coussin a été constitué au cours des mois précédents alors que les demandes de permis ont jailli pour atteindre plus de 1,3 M d'unités sur une base annuelle. Il ne serait pas surprenant que les mises en chantiers diminuent quelque peu au cours des prochains mois compte-tenu de la diminution de demande de permis, mais pas de manière suffisante pour inverser la tendance haussière.

Mises en chantiers au Canada et aux États-Unis

	Mises en chantiers aux États-Unis			Permis aux États-Unis	Mises en chantiers au Canada
	Total	Résidence unifamiliale	Logements multiples		
2015 Janvier	1 080	706	368	1 059	184
Février	900	600	292	1 098	151
Mars	954	623	311	1 038	190
Avril	1 190	735	436	1 140	178
Mai	1 072	697	366	1 250	197
Juin	1 204	693	498	1 337	202
Juillet	1 206	782	413	1 119	193
Variation mensuelle	0,2 %	12,8 %	-17,1 %	-16,3 %	-4,6 %
Variation annuelle	9,8 %	19,9 %	-4,0 %	5,9 %	-5,1 %
Moyenne 2015/2014	11,4 %	11,6 %	11,6 %	14,2 %	-1,7 %

Sources : US Census Bureau et SCHL

AFFICHE : PROPRIÉTÉ PRIVÉE

L'Office vous propose à nouveau des affiches qui permettent d'identifier votre « propriété forestière privée ». Elles indiquent « défense de passer » et trois pictogrammes en rouge signalent qu'il n'est pas permis de circuler à pied, avec des véhicules motorisés (VTT ou motoneige) et qu'il est interdit de chasser sur cette propriété. Le logo et le nom de l'OPBG permettent d'identifier votre appartenance au groupe de propriétaires de la forêt privée de la région.

Les affiches sont fabriquées en coroplaste durable de format 16 pouces par 16 pouces (41 cm X 41 cm) et sont disponibles au coût de 5\$ l'unité au bureau de l'Office.



CONSEIL D'ADMINISTRATION

Voici vos représentants formant le conseil d'administration de l'Office pour l'année 2015–2016.

<u>Administrateur</u>	<u>Téléphone</u>	<u>Secteur</u>
Gilles Payette.....	(819) 449-4045.....	1) Grand-Remous, Bois-Franc
Pierre Bénard.....	(819) 449-5949.....	2) Montcerf-Lytton, Egan-Sud
Jean Giasson.....	(819) 449-1470.....	3) Aumond, Déléage
Raymond Johnson.....	(819) 463-2444.....	4) Messines, Blue-Sea
Bruno Billard.....	(819) 449-4026.....	5) Ste-Thérèse, Bouchette
Yvon Parker.....	(819) 463-2831.....	6) Gracefield (Gracefield et Wright)
Guy Joly.....	(819) 467-2955.....	7) Gracefield (Northfield), Lac Ste-Marie

COMITÉ EXÉCUTIF

Yvon Parker
Président

Raymond Johnson
1^{er} Vice-président

Jean Giasson
2^e Vice-président

ACCREDITATION DES ENTREPRENEURS FORESTIERS

Les entrepreneurs intéressés à obtenir une accréditation de l'Office pour 2016 doivent se procurer les documents complets d'inscription au bureau de l'Office, compléter les formulaires appropriés et remettre ceux-ci avec les documents demandés au plus tard le 13 novembre 2015 avant 16h30 au bureau de l'Office.

Voir le répertoire des entrepreneurs forestiers accrédités ci-joint pour obtenir plus d'informations.

HORAIRE D'OUVERTURE DU BUREAU DE L'OFFICE

Veillez prendre note que les heures d'ouverture du bureau sont :

Lundi au vendredi - 8h00 à 12h00 et 13h00 à 16h30

Merci de votre collaboration.

PAYES DE BOIS : Tous les vendredis de 8h00 à 16h30.

REGARD SUR LE BOISÉ

Publié et rédigé par:

L'O.P.B. Gatineau

Distribution:

*Aux producteurs de bois de la
Gatineau*

Tirage

1500 exemplaires

RÉSERVÉ À L'OFFICE

